



## La philosophie du son

Roberto Casati, Jérôme Dokic

► **To cite this version:**

Roberto Casati, Jérôme Dokic. La philosophie du son. chapter 10 : Son et espace, 1994.  
<ijn\_00000526>

**HAL Id: ijn\_00000526**

**[http://jeannicod.ccsd.cnrs.fr/ijn\\_00000526](http://jeannicod.ccsd.cnrs.fr/ijn_00000526)**

Submitted on 30 Jul 2004

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## 10. LES SONS ET L'ESPACE

### 10.1. *Preliminaires.*

Quelle est la relation exacte entre l'expérience et l'espace ? L'expérience est-elle nécessairement celle d'un monde spatial ? Qu'entend-on exactement par « espace sonore » ? Ce sont les questions principales que nous abordons dans ce chapitre.

L'expression « espace sonore » est ambiguë, puisqu'elle peut désigner, d'une part, l'espace accessible au mouvement corporel, et dans lequel (c'est-à-dire, à certains endroits duquel) se produisent des sons, qui peuvent être localisés par un auditeur, et, d'autre part, l'espace *logique* des sons, c'est-à-dire — à titre d'exemple — la structure relationnelle des rapports de hauteur entre les sons. Nous devons examiner le problème de la spatialité intrinsèque du son, qui ne peut pas être assimilée sans réserve à la spatialité d'un espace sonore. À cet égard, il faut écarter une confusion potentielle. Nous pouvons *représenter* une suite sonore (ou temporelle; en général, non spatiale) à l'aide d'une ligne, mais il ne s'ensuit pas qu'il existe des *lignes* sonores ou temporelles (cf. Mellor 1981, p. 129-130); cet argument fallacieux ne montre pas, évidemment, que les sons ont une structure spatiale au sens propre.

L'espace et le temps ont été définis par des philosophes tels que Kant comme des *formes* de l'intuition sensible (« forme » signifie ici « caractéristique essentielle des contenus représentés »). Par exemple, nous ne pouvons pas nous former une image d'un objet qui ne soit pas spatiale ou temporelle. Concevoir un objet, c'est le concevoir comme étant pourvu de carac-

téristiques spatiales et temporelles, comme étant localisé à un certain endroit de l'espace et du temps en rapport topologique avec celui où nous nous trouvons. Or la question est de savoir si l'espace et le temps sont les seules formes de l'intuition. Évidemment, la réponse appropriée à cette question dépend dans une grande mesure de l'interprétation que nous donnons du terme « intuition », mais il y a un sens important où la thèse de Kant est pertinente : par exemple, la couleur n'est pas une forme de l'intuition sensible en général (*contra* Wittgenstein dans le *Tractatus* 2.0251). Les sons, en particulier, sont des objets sensibles localisés spatio-temporellement, mais ne sont pas colorés.

Si nous concevons l'espace sonore au sens d'espace logique, peut-il accomplir les fonctions (ou certaines des fonctions) de l'espace tridimensionnel dans lequel nous nous mouvons, agissons et percevons les objets qui nous entourent? L'espace sonore peut-il être une *forme* de l'intuition sensible au même titre que l'espace tridimensionnel pour nous? C'est en partie la question qui guide notre chapitre : les adjectifs « sonore » et « spatial » peuvent-ils être synonymes? Se pourrait-il que l'espace ne soit qu'un espace sonore?

## 10.2. *Réalisme et phénoménisme.*

Et tout d'abord, il convient d'examiner les termes d'une opposition familière entre le réalisme spatial et le phénoménisme classique. Nos expériences perceptives se succèdent les unes aux autres à la manière d'un film. Le désaccord entre le défenseur du réalisme spatial et le phénoméniste porte sur l'*explication* appropriée de cette succession. Selon le premier, celle-ci doit s'expliquer dans les termes de la présentation d'un monde *spatial*, où l'espace est (au moins) un système de relations indépendantes de l'esprit. Un sujet qui conçoit la succession de ses expériences de cette façon dispose d'un *schème spatial*. Pour le second, en revanche, la succession de nos expériences perceptives témoigne de lois naturelles qui ne

régissent que processus et actes *mentaux*. Dans ce dernier cas, nulle réalité n'est postulée en dehors de l'esprit et de ses lois; nous parlerons de *schème phénoméniste*. Notons une position intermédiaire — le réalisme critique — selon laquelle les lois naturelles qui régissent la succession de nos expériences perceptives ne sont pas fondamentales, mais s'expliquent à leur tour en postulant une réalité imperceptible avec laquelle nous serions néanmoins en contact causal (cf. par exemple Russell, 1912; bien entendu, de multiples variations sur ce thème sont possibles).

La différence entre un schème spatial et un schème phénoméniste ne reflète pas seulement un désaccord philosophique quant à la nature de l'espace *perceptif*. Ainsi, l'espace phénoménal éventuellement reconnu par le phénoméniste (par exemple, l'espace visuel, qui serait d'après lui un espace phénoménal) ne reproduit pas toutes les propriétés de l'espace réel, puisque ce dernier *dépasse* les limites de l'observation. En d'autres termes, aussi bien le défenseur du réalisme spatial que le phénoméniste reconnaissent la nécessité d'introduire un système de relations qui s'étende au-delà du champ perceptif. C'est surtout la nature et la fonction de ce système dont il va maintenant s'agir.

Pour le défenseur du réalisme spatial, le monde, indépendant de l'esprit, est constitué d'objets localisés dans l'espace. À quelles conditions un sujet est-il alors en mesure de percevoir un objet sensible? Le fait que l'objet existe est certes une condition nécessaire à sa perception, mais non suffisante. L'explication d'un acte de perception requiert au moins la mention d'une autre variable, outre l'existence dans l'espace de l'objet perçu, à savoir l'*endroit* où il se situe par rapport au sujet percevant. Si un objet perceptible n'est pas perçu lorsque les autres conditions générales de l'observation sont favorables, c'est qu'il est peut-être au mauvais endroit — par exemple, il est trop loin (ou trop petit) pour être perçu. Le principe d'explication partielle propre au schème spatial est alors le suivant :

(P1) Un sujet S perçoit l'objet (ou événement)  $\phi$  seulement si : (i) S est localisé à l'endroit  $l$ , et (ii)  $\phi$  est localisé (ou se produit) à cet endroit.

Bien entendu, ce principe est simplifié à l'extrême : dans le monde réel, le sujet percevant et l'objet de sa perception occupent généralement des endroits distincts. De plus, c'est un principe d'explication *partielle* parce que les conditions (i) et (ii) ne sont pas encore suffisantes : les organes sensoriels du sujet percevant doivent fonctionner normalement ; il doit exister une relation de *dépendance* (par exemple causale) entre le sujet percevant et l'objet de sa perception, etc. (Des principes analogues à P1 sont considérés par Peacocke, 1979 : 11 sqq.)

En revanche, le principe d'explication qui définit le schème phénoméniste repose sur la reconnaissance de *régularités nomologiques* entre expériences perceptives. Ces régularités sont en fait les généralisations de relations *temporelles* entre expériences perceptives ; suivant le phénoméniste, un système de relations temporelles est capable de donner un sens aux énoncés portant sur des objets qui ne sont pas actuellement observés. Par exemple, l'énoncé *indicatif* « Ma bibliothèque est maintenant derrière moi » (en supposant que la bibliothèque est hors du champ perceptif) ne peut être vrai, dans un schème phénoméniste, qu'en vertu de la vérité d'un énoncé *conditionnel* tel que (très sommairement) « Si j'avais telles expériences kinesthésiques (celles que j'ai habituellement lorsque je me retourne), j'aurais immédiatement après telles expériences sensorielles (celles que j'ai habituellement lorsque j'observe ma bibliothèque). » L'explication phénoméniste est pour ainsi dire immanente à l'expérience subjective elle-même ; en conséquence, un objet qui n'est pas actuellement observé n'a, au mieux, qu'une existence potentielle, entièrement déterminée par des lois naturelles entre expériences perceptives réelles et possibles. En simplifiant, le principe d'explication partielle propre au schème phénoméniste est le suivant :

(P2) Un sujet S a une expérience perceptive de type  $\phi$  à  $t$  seulement si : (i) il y a une régularité nomologique entre les expériences de type  $\phi$  et celles de type  $\phi$ , et (ii) S a eu une expérience de type  $\phi$  peu avant  $t$ .

Ainsi, le phénoménisme est une thèse *réductionniste*, les énoncés indicatifs qui portent en apparence sur des objets matériels sont vrais, quand ils sont vrais, en vertu de la vérité d'énoncés conditionnels qui portent sur des relations nomologiques entre expériences subjectives. Suivant Dummett (1981), nous pouvons appeler «classe de départ» la classe des énoncés dont le phénoméniste promet d'offrir une réduction, et «classe réductionniste» la classe des énoncés conditionnels qui contribuent à cette réduction. La réduction phénoméniste proprement dite comporte alors deux étapes : en premier lieu, la spécification, pour chaque énoncé de départ, d'un ensemble d'énoncés «réducteurs» dont la conjonction est logiquement équivalente à l'énoncé de départ; en second lieu, l'affirmation d'après laquelle la compréhension des énoncés de départ présume une saisie implicite des relations sémantiques, établies à la première étape, entre les énoncés de départ et les énoncés «réducteurs» (cf. Dummett, 1981 : 55 et 66).

Il faut se représenter le principe P1 comme une équation à deux inconnues, c'est-à-dire une formule dont les valeurs (la localisation du sujet et l'identité de l'objet) ne peuvent être déterminées que simultanément. Une application «atomiste» du principe, limitée à une seule expérience, n'est pas possible. Étant donné seulement l'expérience, il n'est possible de dériver, ni l'endroit où se trouve le sujet (il pourrait être à un nombre indéfini d'endroits qui se ressemblent), ni l'identité de l'objet (un nombre indéfini d'objets similaires pourraient faire l'affaire). Le principe n'est informatif qu'à partir de nombreuses hypothèses concernant la position spatiale *antérieure* du sujet et celle des objets perçus par lui au préalable, c'est-à-dire précisément d'hypothèses confirmables seulement par d'autres applications du même principe, fondées sur leurs

hypothèses propres. Toutefois, le principe ne devient pas vicieusement circulaire s'il est possible d'en faire suffisamment d'applications différentes et liées entre elles. (Comparez ce cas avec celui du dictionnaire, dont les définitions sont circulaires et en un sens doivent l'être.) Pour cette raison, il arrive que le principe d'explication P1 soit appelé «holiste» (cf. Evans, 1985 : 266-8; le terme «holisme» vient du grec «holos», qui désigne une totalité).

Peut-on reproduire l'interdépendance holiste de notre identification des objets et des lieux dans un schème phénoméniste? Certes, cette particularité de notre conception de l'espace constitue une difficulté sérieuse pour un phénoméniste qui a des ambitions de traduction. En effet, il se pourrait que seule la vérité d'un ensemble *indéfini* d'énoncés de la classe réductionniste garantisse la vérité d'un seul énoncé empirique du type «Il fait beau à Malibu», à savoir l'ensemble des énoncés qui mentionnent, à la manière phénoméniste, les «relations spatiales» entre tous les «objets» dans une certaine partie de l'«univers». Ainsi, seule une conjonction potentiellement infinie pourrait traduire l'énoncé de départ, de sorte que la thèse d'après laquelle nous utilisons implicitement un schème réducteur de type phénoméniste — la seconde étape de la réduction — deviendrait pour le moins suspecte.

Toutefois, comme l'a souligné Dummett, le phénoméniste a la possibilité de défendre une thèse réductionniste qui soit elle-même holiste. En d'autres termes, il peut reconnaître le caractère holiste de notre conception de la localisation du sujet percevant et de l'identité de l'objet perçu (les deux variables du principe P1). Un phénoméniste de ce type renonce à tout projet de traduction (puisque l'existence d'un manuel de traduction présuppose au moins l'existence d'une corrélation déterminée entre chaque énoncé de départ et un nombre fini d'énoncés dans la classe réductionniste), et se contente d'affirmer que chaque énoncé de la classe de départ est vrai (lorsqu'il est vrai) en vertu de la vérité d'un nombre *indéfini* d'énoncés de la

classe réductionniste (cf. Dummett, 1981 : 71). La description de la seconde étape de la réduction phénoméniste doit être modifiée en conséquence : d'après le phénoméniste, notre compréhension des énoncés de la classe de départ ne dépend pas de leur possible traduction phénoméniste, mais repose néanmoins sur la reconnaissance implicite des relations sémantiques entre la classe de départ et la classe réductionniste. À ces conditions, un schème phénoméniste peut reproduire le holisme propre à notre conception ordinaire de l'espace et de l'expérience spatiale.

Une investigation descriptive de notre schème conceptuel, au sens de Strawson (cf. 1959 : Introduction), semble conduire naturellement à une explication de type P1 plutôt que de type P2. À supposer toutefois que nous utilisions un schème conceptuel où l'espace intervient de façon centrale, est-ce là un trait essentiel d'un schème conceptuel qui comporte aussi la notion d'objectivité? Afin de donner un sens plus exact à cette question, il est préférable de quitter provisoirement le terrain de la métaphysique descriptive pour nous aventurer sur celui de la métaphysique comparative, et d'examiner de plus près la structure de l'expérience perceptive. Pour tester les relations internes entre l'espace et l'objectivité, nous allons nous tourner vers des expériences de pensée dans lesquelles un être hypothétique est capable d'une expérience seulement auditive. Il s'agit d'expériences où le contexte d'application d'un concept (celui d'objectivité) a été intentionnellement appauvri par rapport à son contexte d'application ordinaire.

### 10.3. *Heymans.*

Apparemment, le premier qui analysa en détail la question de la possibilité d'un monde purement sonore est G. Heymans, dans un texte publié en 1905. (On trouve d'autres discussions plus brèves chez Lotze 1879, § 118-137, et Binet, 1905 : 27-43.) Heymans part du constat selon lequel « originairement, dans les données sensorielles des autres sens [que la vue], rien de

spatial n'est contenu» (p. 169) et avance la thèse selon laquelle notre conception des qualités mécaniques (cinématiques et dynamiques) s'appuie sur deux éléments : l'expérience de la production volontaire de sensations de mouvement, et l'expérience d'être «entravé» (*gehemmt*). (Ainsi, le concept d'entrave ferait partie de la mécanique intuitive ou de la physique naïve associée aux qualités sensibles; sur la notion de mécanique intuitive, voir le chapitre suivant.)

Selon Heymans,

[t]outes les impressions de mouvement sont en fait données seulement comme contenus de conscience en qualités et quantités données — tout comme les couleurs et les sons; elles se distinguent des sons en ceci qu'elles sont produites volontairement.

Or, même si nous n'avions pas l'expérience d'être entravés, freinés contre notre volonté, nous pourrions tout de même construire un espace

tridimensionnel, infini et euclidien; mais cet espace ne serait pour nous rien d'externe (*Außerbewußtes*), mais seulement une composition (*Zusammenfassung*) ordonnée de tous les complexes d'impressions de mouvement [...]; cela tout comme le schème tonal bidimensionnel est une composition ordonnée de toutes les impressions sonores concevables en général, déterminées par leur hauteur et intensité (p. 171).

Dans une telle situation, Heymans affirme qu'il n'y aurait pas de distinction de statut entre un espace de qualités et un espace de localisations; suivant notre terminologie, il s'agirait dans les deux cas d'espaces purement logiques.

Selon Heymans, «la conception mécaniste, qui utilise exclusivement [les concepts géométrico-mécaniques] aboutit à

ceci, qu'elle construit l'image du monde pour le sens du mouvement» (p. 177). Mais est-il possible d'exploiter des impressions autres que kinesthésiques pour aboutir au concept d'un monde objectif ?

Peut-être aurait-on pu en principe essayer de construire, au lieu d'une image mécaniste du monde, une image pour un autre sens, tel que l'ouïe ou le toucher; et ce qu'on aurait pu obtenir par cette voie n'aurait aucunement eu moins de valeur cognitive que l'image mécaniste (p. 179).

Heymans ajoute qu'une différence entre l'image du monde construite sur la base des impressions kinesthésiques et celle qui serait construite sur la base des impressions auditives serait seulement une différence de degré, mais non de principe (p. 180). Le défi est donc celui de construire un monde purement sonore, de dessiner une «conception acoustique de la nature, dans laquelle les sensations sonores jouent le même rôle que celui que jouaient les qualités géométrico-mécaniques dans l'image du monde de la science naturelle» (p. 181). L'investigation scientifique consiste pour Heymans en ceci, qu'elle «pose la question de savoir, dans le cas de chaque phénomène, de quelle sorte l'objet qui est à sa base affecterait le sens kinesthésique»; de la même façon, dans l'image purement sonore du monde, on se demanderait de quelle sorte est l'objet qui affecterait le sens auditif. Ainsi,

[i]l n'y aurait aucune difficulté [...] à rapporter toutes les vibrations perçues avec la main ou les yeux à des tons inconcevablement graves [...] et, d'une façon exactement analogue, dans l'image acoustique du monde, on pourrait représenter la lumière et la chaleur par des sons inconcevablement hauts — de même que par des vibrations inconcevablement rapides dans l'image mécaniste (p. 181-182).

L'image acoustique contiendrait également les corrélats des principes de conservation, tels que le principe selon lequel chaque son qui semble disparaître poursuit en réalité son existence sous forme d'autres sons, ou se transforme en énergie acoustique potentielle. Pour l'«*Akustiker*», le héros de ce monde sonore (p. 182), l'univers prendrait la forme d'un immense concert — et cela par analogie avec l'univers-machine du mécaniste. Les deux conceptions de la nature auraient même valeur cognitive, car les descriptions correspondantes contiendraient seulement «de gigantesques complexes de contenus de conscience... qui seraient produits dans des conditions favorables...» (p. 183). La conception sonore serait ainsi parallèle à la conception mécaniste ordinaire.

En résumé, le projet général de Heymans se rapproche du phénoménisme, par son désir de réduire le monde physique en termes de lois de l'expérience, mais il constitue une élaboration du phénoménisme classique puisqu'un rôle central est accordé à la volonté : nous ne saurions former la conception d'un objet dans l'espace sans avoir la conception d'une action; les objets se caractérisent, en définitive, comme des obstacles à l'action spontanée.

#### 10.4. *Nicod et le problème de Bergson.*

Dans la troisième partie du texte qu'il consacre aux relations entre géométrie et objets sensoriels (Nicod 1924, 1962), Jean Nicod discute des géométries élémentaires susceptibles d'être utilisées pour décrire des collections de données sensibles, telles qu'une distribution de taches colorées dans le champ visuel. La question qui ouvre le chapitre est empruntée à Bergson :

[I]maginons une ligne droite indéfinie et sur cette ligne un point matériel A qui se déplace. Si ce point prenait conscience de lui-même, il se sentirait changer puisqu'il se meut : il apercevrait une succession; mais cette succession revêtirait-elle pour lui la forme d'une ligne? (Bergson 1888, 1911: 78)

La réponse est

oui, sans doute, à condition qu'il pût s'élever en quelque sorte au-dessus de la ligne qu'il parcourt et en apercevoir simultanément plusieurs points juxtaposés : mais par la même il formerait l'idée d'espace, et c'est dans l'espace qu'il verrait se dérouler les changements qu'il subit, non dans la pure durée (*ibid.*).

Or c'est à cette réponse que s'attaque Nicod, en disant que Bergson a une « image tyrannique de l'air que doit avoir une ligne » (Nicod, 1924, 1962 : 81). En effet, Bergson cherche à éviter que l'on conçoive une succession temporelle par analogie avec une ligne dans l'espace. Mais il ne semble fournir aucun argument en faveur de cette opinion, à part celui qui vient d'être cité, selon lequel le point pourvu de conscience doit déjà posséder l'idée de l'espace pour pouvoir se faire une idée de la ligne sur laquelle il se meut « comme d'une ligne ». Il semble qu'en affirmant que Bergson a une image tyrannique de l'air que doit avoir une ligne, Nicod mette le doigt sur une faille dans l'argument de Bergson : la *seule* façon de concevoir la forme d'une *ligne* c'est de la concevoir comme une ligne spatiale ; mais dans ce cas, on se rendrait coupable d'une *petitio principii* en attribuant le caractère de la linéarité à la suite temporelle. Mais le terme « seule » n'est pas justifié : il pourrait y avoir d'autres entités ayant une structure isomorphe à celle d'une ligne, sans pour autant être des lignes au sens géométrique. Or Nicod introduit à ce stade de la discussion l'hypothèse suivante : « [l]a forme d'une ligne, ce sera seulement pour nous les lois d'une ligne ».

Considérez l'exemple de Nicod lui-même. Un chat qui marche sur le clavier d'un piano dispose de plusieurs moyens de déterminer sa position : il peut regarder l'extrémité du clavier et mesurer la distance qui le sépare du bord ; s'il ferme les yeux, il peut garder une trace de ses mouvements en avant et en arrière (par exemple, il peut compter ses pas). Mais c'est un

chat suffisamment musical, il peut tout simplement écouter le son produit par les touches sur lesquelles il marche (nous ne considérons pas pour l'instant qu'il possède l'oreille absolue). Dans cet exemple, le chat met en relation des positions de l'espace dans lequel il se meut avec les sons qu'il entend; il dispose aussi d'esquisses de lois, exprimées sous forme conditionnelle, telles que «Si j'entends tel son, c'est que je suis à tel endroit». Si le piano est bien accordé, nous pourrions attribuer au chat une connaissance un peu plus structurée, exprimée par «Pour tout couple de sons  $x$ ,  $y$ , tels qu'en me déplaçant j'entends d'abord  $x$  puis  $y$ , si  $x$  est plus aigu que  $y$ , alors je vais dans une certaine direction, et si  $x$  est moins aigu que  $y$ , alors je vais dans la direction opposée». Si nous éliminons ici la référence au déplacement effectif du chat, nous pouvons dire qu'en disposant de cette connaissance, le chat pourrait se passer en fait de toute référence à un schème spatial en utilisant un schème purement phénoméniste.

Voici le raisonnement qui sous-tend cette affirmation. Le conditionnel de notre analyse «Pour tout couple de sons  $x$ ,  $y$ , tels que j'entends d'abord  $x$  puis  $y$ , si  $x$  est plus aigu que  $y$ , alors je vais dans une certaine direction, et si  $x$  est moins aigu que  $y$ , alors je vais dans la direction opposée» ne fait plus mention de lieux dans l'espace; ce conditionnel mentionne, il est vrai, des directions, mais nous n'avons pas de raisons contraignantes de supposer qu'il s'agit ici de directions *spatiales*. En fait, nous devons encore attribuer un sens au mot «direction». On peut dire qu'une direction est déterminée par le passage d'un son à un autre, plus ou moins aigu; mais dans ce cas notre conditionnel deviendrait tout à fait trivial: «Pour tout couple de sons  $x$ ,  $y$ , tels que j'entends d'abord  $x$  puis  $y$ , si  $x$  est plus aigu que  $y$ , alors  $x$  est plus aigu que  $y$ , etc.». Par conséquent, nous sommes encore à la recherche d'un sens approprié à ce mot qui se situe entre la pure et simple succession sonore et une succession véritablement spatiale. Si nous comprenons vraiment notre énoncé conditionnel en donnant à «direction» ce nouveau sens, nous pourrions appeler ce dernier «sens *quasi-spatial*».

Si Bergson semble croire que dans le cas de la succession, nous n'avons le droit d'utiliser ni un sens spatial ni un sens quasi-spatial, Nicod pense pour sa part que nous devons considérer les directions ici en question en termes de concepts proprement spatiaux. En fait, Nicod pose son problème par rapport à un exemple d'animal imaginaire qui constitue une version simplifiée de l'exemple du chat marchant sur le clavier. Cet animal est le premier d'une série d'êtres pourvus de facultés perceptives de plus en plus complexes.

Imaginons [...] un auditeur transporté sans nulle autre sensation le long d'une ligne divisée en petites sections telles qu'à chaque passage sur une section quelconque (soit A), un son d'une qualité particulière  $a$  se fasse entendre (p. 83).

Étant donné que ce sujet n'entend que des sons individuels, il peut se poser deux types de questions : « Le son  $y$  est-il venu après le son  $x$  ? Le son  $y$  fut-il semblable au son  $x$  ? » ; et le philosophe se demandera « si le monde sensible ainsi défini a des lois : s'il y a, pour ce sujet, une physique » (*ibid.* En fait, Nicod semble penser ici à une géométrie au sens ordinaire plutôt qu'à une physique, même intuitive. Par exemple, le concept physique de causalité n'intervient pas dans la démonstration de Nicod.)

Qu'il suffise de mentionner la structure du procédé de Nicod. Celui-ci définit des relations entre données sensibles, telles que la succession et la ressemblance (p. 91). L'animal de Nicod pourrait facilement se former une conception de ces relations ; par exemple, il comprendrait que si le son  $x$  est le successeur du son  $y$ , alors  $y$  n'est pas le successeur de  $x$  ; et que si  $x$  ressemble à  $z$ , alors  $z$  ressemble à  $x$ .

La succession range tous les sons en une série unique ; la ressemblance forme [...] des classes de sons semblables entre eux et différents de tous les autres (p. 84).

Chaque son *sépare* le son qui le précède de celui qui le suit. En outre, si l'on appelle «note **b**» la classe de sons semblables au son **b**, et si tous les sons de la classe **b** séparent tous les sons de **a** et **c**, on dit que **b** *divise* **a** et **c**, et «de trois notes quelconques, il en est une qui divise les deux autres» (p. 85). Ce principe, nous dit Nicod, «épuise le contenu propre de la science des combinaisons de la succession et de la ressemblance dans l'univers des sons considéré», toute autre loi pouvant se déduire du principe lui-même. Nicod conclut que

[l]a suite des sensations externes simples d'un mobile conscient que l'on déplace le long d'une droite dans un univers invariable reflète donc *quelques-unes* des propriétés géométriques de la droite, ses propriétés d'ordre linéaire, par un ordre linéaire des classes de sensations semblables (p. 86).

Il s'agit là d'une simplification par rapport à la complexité d'une droite, puisque ce qui la distingue d'une parabole ou du zigzag «n'a aucune entrée dans cette expérience».

En résumé, Nicod conteste la réponse tranchée de Bergson à la question de la représentation de la succession. Si Bergson nie que la succession temporelle soit représentable comme une ligne, c'est parce qu'il n'a pas une conception adéquate d'une ligne, c'est-à-dire en termes des lois qui la définissent. Or les lois qui, d'après Nicod, définissent une ligne, sont formulées en termes phénoménistes. Comme de telles lois peuvent s'appliquer en principe à des collections de données sensibles différentes, il sera légitime, pour chacune de ces collections, de postuler l'existence de lignes. Il est intéressant de souligner que c'est le détour par le phénoménisme qui permet à Nicod d'octroyer fondamentalement le même statut à l'espace ordinaire et à l'espace sonore.

### 10.5. *Strawson.*

Strawson, indépendamment de Heymans et de Nicod, nous invite également à comparer notre situation avec celle d'un être capable d'une expérience seulement auditive. Dans quelles conditions cet être peut-il se concevoir comme évoluant dans un univers sonore indépendant de son esprit ? Suivant la thèse kantienne selon laquelle l'idée d'espace est contenue dans celle d'objectivité, seulement s'il se conçoit comme évoluant dans un univers spatial. Selon Strawson, «supposer une expérience purement auditive, c'est supposer un monde non spatial» (1959 : 66). (Cela peut paraître d'emblée contestable : dans la mesure où nous pouvons entendre un son comme étant dans une certaine direction, notre expérience auditive est partiellement spatiale. Or il est peut-être impossible de déposséder le son de sa signification spatiale ordinaire pour essayer d'obtenir des *qualia* sonores non spatiaux. En fait, la référence aux sons doit être considérée comme un outil heuristique : en imaginant une expérience purement auditive, nous nous rapprochons de ce que pourrait être une expérience purement temporelle, bien qu'une expérience auditive ne soit pas purement temporelle.)

Le point de départ de l'argument de Strawson en faveur de la thèse kantienne concerne les liens entre les notions d'objectivité et de réidentification. La notion d'objectivité, avant tout, suppose la distinction entre, d'une part, soi-même et ses propres actes mentaux et, d'autre part, les *objets* particuliers de ces actes mentaux. (Abrégeons cette notion, relative à un particulier *p*, «*p* est objectif».) Cette notion suppose à son tour l'hypothèse de l'existence actuelle et non perçue de ces objets — c'est-à-dire, ces objets ne sont pas conçus comme étant *créés* ou *actualisés* par nos actes mentaux ; au contraire, leur existence actuelle est conçue comme étant logiquement indépendante de notre expérience. (Cette hypothèse, elle aussi relative à un particulier *p*, est désignée par «*p* existe non perçu».) De plus, l'hypothèse selon laquelle un particulier existe alors qu'il

n'est pas actuellement perçu intègre la possibilité de le réidentifier. Par exemple, si nous avons devant les yeux un phénomène qualitativement identique à celui que nous observions juste avant une interruption de notre expérience perceptive, nous distinguons le cas où nous avons affaire à un phénomène très similaire mais numériquement distinct du cas où nous réidentifions le même phénomène («*p* est réidentifiable».)

La suite de l'argument consiste d'abord dans la thèse selon laquelle la notion de réidentification suppose la légitimité de la distinction entre l'identité qualitative et l'identité numérique des particuliers («*p* possède une identité numérique distincte de son identité qualitative»), puis dans la thèse selon laquelle l'idée d'un cadre spatial est nécessairement requise pour donner un sens à la distinction entre identité qualitative et identité numérique («*p* est conçu comme un particulier spatial».) En résumé, donc, l'argument de Strawson a la forme suivante :

- (i) *p* est objectif  $\Rightarrow$  *p* existe non perçu
- (ii) *p* existe non perçu  $\Rightarrow$  *p* est réidentifiable
- (iii) *p* est réidentifiable  $\Rightarrow$  *p* possède une identité numérique distincte de son identité qualitative
- (iv) *p* possède une identité numérique distincte de son identité qualitative  $\Rightarrow$  *p* est conçu comme un particulier spatial
- (v) *Thèse kantienne* : *p* est objectif  $\Rightarrow$  *p* est conçu comme un particulier spatial

Si les quatre prémisses de cet argument sont correctes, alors la thèse kantienne, c'est-à-dire (v), est immédiatement dérivable par transitivité de l'implication. (En fait, il n'est pas nécessaire d'affirmer ici que les diverses notions utilisées dans l'argument de Strawson sont toutes concevables indépendamment des autres; par exemple, il y a peut-être une relation d'implication de l'application de la distinction entre l'identité numérique et qualitative d'un particulier et sa réidentifiabilité.)

Une remarque méthodologique s'impose à propos de la stratégie de Strawson. Celui-ci ne cherche pas à savoir si un être pourvu seulement d'une expérience auditive pourrait avoir des ressources conceptuelles analogues aux nôtres, qui lui permettraient finalement de concevoir les sons comme des particuliers objectifs. En fait, Strawson est davantage intéressé par la structure de l'expérience que par les concepts qui sont compatibles avec elle. Il faut observer dans son *Gedankenexperiment* un principe méthodologique qu'il expose lui-même dans un ouvrage ultérieur (1966: 272; souligné par nous):

Le principe directeur est que l'on doit donner un *fondement dans l'expérience* à tout élément déjà considéré comme étant nécessaire à la conception générale; cet élément doit refléter, par exemple, une distinction qui peut être effectivement tracée au sein de l'expérience.

Ainsi, la légitimité d'un schème conceptuel, relativement à la description d'une expérience, peut être remise en question en mentionnant une option moins aventureuse compatible avec cette description. Ce principe méthodologique aura son importance dans ce qui va suivre.

De toute évidence, un «auditeur», dans la situation envisagée par Strawson, ne saurait entrer en possession des distinctions requises à partir d'une expérience auditive chaotique. En effet, même si nous supposons qu'il possède le concept de similarité qualitative, comment pourrait-il faire l'hypothèse de deux sons perçus comme similaires, mais néanmoins numériquement distincts? Cette première conclusion est, bien entendu, conforme à la thèse kantienne: un monde sonore objectif est inconcevable si le sujet n'est pas capable d'*ordonner* d'une manière ou d'une autre les phénomènes présentés dans son expérience auditive.

Ordonner les phénomènes sonores selon une certaine dimension signifie au moins les mettre en *relation* entre eux. L'idée d'une expérience objective suppose ainsi l'idée d'un système de relations entre phénomènes observables, qui s'étend au-delà des limites de l'observation. Seule la conception d'un tel système de relations, où chaque particulier serait conçu comme occupant une place unique, permettrait à l'auditeur de construire une « carte mentale » de son environnement audible, dans laquelle lui-même trouverait sa place. Dans un univers sonore, ce système de relations doit reproduire au moins les propriétés *formelles* d'une dimension linéaire « quasi-spatiale » dans le sens de la section 10.4. En d'autres termes, le système en question doit former une *série* unidimensionnelle de sons (Nicod 1926, 1962:84). Or, dans la situation minimale envisagée par Strawson, il semble que les deux possibilités suivantes soient exhaustives :

- (i) Les relations quasi-spatiales entre les phénomènes sonores sont déterminées par des traits qualitatifs de l'expérience auditive.
- (ii) Les relations quasi-spatiales entre les phénomènes sonores sont déterminées par la succession temporelle des expériences auditives.

Avant d'examiner tour à tour ces deux possibilités, quelques précautions s'imposent. La thèse kantienne n'est démontrée que si la dimension introduite pour rendre compte de l'objectivité de l'expérience auditive est réellement *analogue* à une dimension spatiale. À supposer que cette analogie devienne suspecte face à d'éventuelles différences pertinentes entre la dimension sonore obtenue et l'espace réel, non seulement la thèse kantienne ne sera pas démontrée, mais sa *négation*, elle, le sera : l'univers sonore illustrera alors la possibilité de tracer les distinctions requises par l'idée d'objectivité sans faire appel à des éléments d'ordre spatial (cf. sur ce point Evans, 1985 : 252-4). Conformément à ce qui a été mentionné au paragraphe 10.2, nous pouvons supposer qu'une



La ligne horizontale correspond ici au parcours subjectif de l'auditeur dans son monde sonore. Par exemple, de t1 à t4, son expérience auditive a la forme A E F D. Il semble qu'il puisse ainsi donner un sens à l'existence partiellement non perçue de la série A B C D de t1 à t4, ainsi qu'à la réidentification, en t4, de la série qu'il a observée en t1. En d'autres termes, il semble que les variations sensibles du maître-son puissent être exploitées par l'auditeur en vue d'ordonner les phénomènes sonores selon la dimension de la hauteur. Le maître-son jouerait un rôle analogue, dans le monde sonore, à celui que joue l'espace dans le monde réel. (En fait, le concept de réidentification n'a pas la même structure, selon qu'il s'applique aux objets spatiaux ou aux événements : *stricto sensu*, on ne peut pas réidentifier complètement une suite sonore. Nous reviendrons sur ce point plus loin dans ce chapitre.)

Toutefois, l'«espace sonore» introduit par le maître-son possède deux particularités remarquables qui l'opposent à l'espace réel. En premier lieu, sa dimensionnalité est une hypothèse *superflue* (cf. Evans, 1985 : 254). La description de l'expérience auditive de l'auditeur n'impose aucune restriction sur la liberté de «mouvement» de l'auditeur : rien n'empêche que le maître-son soit à h3 immédiatement après avoir été à h1, c'est-à-dire sans passer par la hauteur intermédiaire. Il suffit que l'auditeur parvienne à distinguer les différentes hauteurs les unes par rapport aux autres sans devoir nécessairement les ordonner selon cette dimension. En d'autres termes, un maître-son non sériel est opérationnellement équivalent à un maître-son sériel dans la situation décrite par Strawson.

En second lieu, le sujet ne peut pas se perdre dans le monde sonore (cf. Bennett, 1966 : 36). Les positions spatiales qui constituent l'«espace sonore» sont immédiatement perceptibles. Ce fait a de fâcheuses conséquences. En effet, considérons le principe d'explication éventuellement utilisé par l'auditeur :

(P3) S perçoit  $\phi$  seulement si : (i) la hauteur du maître-son est h, et (ii)  $\phi$  se produit à h.

Ce principe possède une caractéristique qui l’oppose de façon significative au principe d’explication P1 décrit dans la section 10.2, malgré sa ressemblance superficielle avec lui. Comme en P1, l’*explanans* de P3 comporte certes deux variables distinctes, mais ce dernier principe n’est pas holiste : son application ne dépend pas d’autres applications particulières d’énoncés qui relèvent de l’*explanandum*. Pour cette raison, comme l’a fait remarquer Evans (1985 : 254), cette caractéristique « ouvre le schème entier à la réduction phénoméniste la plus directe, puisque “*God save the Queen* se joue maintenant à la position l” est apparemment équivalent à “Si le maître-son de hauteur l était entendu, *God save the Queen* serait entendu” ».

Cependant, les différences manifestes entre les propriétés formelles du maître-son et celles de l’espace ne démontrent pas que les distinctions requises par Strawson peuvent être tracées sans recourir à l’espace. En effet, la distinction entre l’identité numérique et l’identité spécifique d’un son n’entre jamais dans l’expérience de l’auditeur, contrairement à ce que prône le principe méthodologique cité plus haut. Ainsi, nous postulons pour lui une *asymétrie* immotivée entre la présentation sonore caractéristique du maître-son et les particuliers sonores qui sont censés l’accompagner. Or, soit le maître-son est lui-même conçu comme un particulier, et il ne peut plus servir de fondement à la distinction entre identité qualitative et identité numérique, soit il conserve pour l’auditeur un statut spécial : le lien entre un son et la « position » qu’il occupe se *réduit* au mieux à une relation de coïncidence temporelle entre deux phénomènes perçus par l’auditeur comme étant au fond de même nature. En résumé, si la thèse kantienne n’est pas véritablement démontrée par l’introduction du maître-son, sa négation ne l’est pas non plus.

## 10.6. *Bennett.*

La seconde suggestion mentionnée plus haut visant à interpréter la notion de quasi-espace dans le monde sonore est due à Jonathan Bennett. Nous avons vu que Nicod avait déjà suggéré que des relations *temporelles* entre les phénomènes sonores pouvaient servir de fondement à leur rangement selon une dimension quasi-spatiale. L'idée reformulée indépendamment par Bennett (1966) consiste à définir une relation de séparation quasi-spatiale entre les phénomènes sonores sur la base de généralisations de ce type :

T: Une expérience de type  $k$  interviendra entre toute expérience de type  $k'$  et toute expérience de type  $k$ "

Que le système de relations nécessaire pour établir un ordre des phénomènes sonores soit fondé sur des relations *externes* entre expériences auditives constitue une différence cruciale avec la situation décrite par Strawson. En premier lieu, la dimensionnalité de l'«espace sonore» est garantie par le caractère nécessairement *successif* de l'expérience auditive. En second lieu, un principe d'explication qui se fonde sur des généralisations du type T manifeste une structure holiste, ce qui le rapproche du principe P1. Par exemple, la perception à un moment donné de la série sonore A B C D n'est pas à elle seule un critère de réidentification de la série qualitativement identique observée auparavant, puisque l'environnement sonore qui «entoure» la première série peut être radicalement différent de celui qui «entoure» la seconde.

Toutefois, même si la prise en considération des relations temporelles entre expériences semble stratégiquement plus prometteuse que l'introduction du maître-son, il n'est pas certain que la notion d'expérience objective purement auditive ait été légitimée. Il apparaît en effet que la dimension sonore ainsi introduite et les distinctions qu'elle permet de tracer peuvent aussi bien être décrites en termes phénoménistes.

Après tout, nous n'avons rien attribué à notre auditeur de plus qu'une conception, aussi sophistiquée soit-elle, des régularités nomologiques manifestées par son expérience auditive. La nature des *termes* de ces régularités est encore laissée ouverte : s'agit-il de propriétés objectives présentées dans l'expérience, ou de propriétés de l'expérience subjective ?

La suggestion de Bennett implique-t-elle que l'on puisse tracer les distinctions implicites dans l'idée d'objectivité sans faire appel à des notions d'ordre spatial ? Il y a au moins deux raisons d'en douter. La première, qui sera précisée dans la section 10.7, repose sur la constatation d'après laquelle une dimension véritablement spatiale, contrairement à la dimension introduite en termes phénoménistes, met en relation plusieurs particuliers *en même temps*. Or l'idée d'objectivité est peut-être légitimée seulement par une expérience purement auditive lorsque la dimension sonore engendrée ne repose pas essentiellement sur la succession. La seconde raison fait appel à une disparité de traitement, dans un schème spatial et dans un schème phénoméniste, du rapport entre les « occupants » de l'« espace » sonore et l'expérience de l'auditeur. Voyons par exemple comment un phénoméniste pourrait rendre compte de la notion d'identité numérique. Il est possible, comme nous l'avons vu en discutant Nicod, de construire dans un univers sonore un concept analogue à celui d'identité numérique (Nicod le nomme « unité ») en termes d'une *classe* de sons qualitativement identiques entre eux. Une séquence sonore symétrique peut représenter, pour ainsi dire, un retour vers un « point » initial si l'univers en question est relativement stable — de toute façon, une hypothèse concernant l'appartenance d'un son à une identité numérique déterminée est toujours révisable (étant donné le caractère holiste du principe P3). Toutefois, les *termes* de la série sont fort différents de ceux qui définiraient un espace sonore authentique. Dans ce dernier, ce sont les *sons* eux-mêmes, tels qu'ils sont observés, qui définissent immédiatement la série en question, et non des classes d'expériences auditives

actuelles et possibles. Ainsi, dans un schème spatial, il est théoriquement possible de réidentifier un son *directement dans l'expérience*, puisque le son lui-même y est donné dans toute sa réalité. Au contraire, dans un schème phénoméniste, un « particulier » sonore est réidentifié lorsqu'on reconnaît l'appartenance d'une expérience auditive (ou de son objet mental, une donnée sensorielle) à une classe déterminée, celle qui est la construction logique du « particulier » en question. Or, une construction logique ne peut être réidentifiée *directement* dans l'expérience de l'auditeur, puisque son *identité* dépend de façon constitutive de *relations* entre expériences. Il faut en conclure que les distinctions implicites dans l'idée d'objectivité ne sont pas véritablement représentées dans un schème phénoméniste. Encore une fois, ni la thèse kantienne ni sa négation ne sont démontrées.

De même, Nicod présuppose en fait que son animal se meut sur une droite, dont il essaie de conceptualiser les propriétés à l'aide de ses facultés perceptives appauvries. Mais au fond, il se pourrait que l'ordre retrouvé par l'animal à partir de ses expériences ne soit conçu (par l'animal lui-même) que comme un ordre de ses expériences, et non pas comme celui d'une réalité saisie grâce à ces expériences. Lorsqu'il perçoit une succession sonore telle que Do-Mi-Sol, il pourrait décrire ce qu'il éprouve en disant qu'il perçoit « de façon successive »; lorsqu'il perçoit une ressemblance comme Mi-Mi, il pourrait décrire ce qu'il éprouve en disant qu'il perçoit « de façon ressemblante », sans que cela n'entraîne nullement l'existence d'une série d'objets effectivement successifs ou ressemblants. L'animal serait enfermé dans le cercle de ses propres expériences.

En conclusion, l'expérience de pensée telle qu'elle est présentée par Strawson en vue d'une défense générale de la thèse kantienne semble mener à une impasse, même si l'on prend en considération les suggestions de Bennett et de Nicod. En effet, même si nous avons mis en évidence la

nécessité de fonder l'idée d'expérience objective sur celle d'un système de relations, nous n'avons pas démontré la nécessité du caractère *spatial* de tel système.

### 10.7. *Evans.*

Le problème de l'univers sonore strawsonien semble être qu'il est difficile d'y placer une conscience douée d'un schème conceptuel à la fois objectif et dont les éléments trouvent leur fondement dans une expérience purement auditive. Quels sont alors les traits pertinents, absents de la situation minimale décrite par Strawson et présents dans notre schème conceptuel, qui dans un cas réduisent une conscience au solipsisme et dans l'autre l'ouvrent sur le monde grâce à un schème objectif?

D'après Evans, on trouve parmi ces traits pertinents la notion d'un système de relations entre entités particulières où coexistent *simultanément* le perçu et le non-perçu. En effet, le seul système de relations concevable par l'auditeur est un système de relations temporelles; dans la terminologie d'Evans, l'auditeur utilise au mieux, sur la base de son expérience, des concepts d'espace *sériels*, c'est-à-dire des concepts dont la nature est de lier, en séquence, ses expériences successives. Or, comme Evans l'a fait remarquer, la possession et l'utilisation de concepts sériels ne sont peut-être pas suffisantes pour donner un sens aux distinctions implicites dans l'idée d'objectivité :

C'est précisément cette idée de l'existence simultanée du perçu et du non-perçu que nous importons de façon illégitime dans l'univers auditif en interprétant à tort les propositions sérielles de Hero [notre auditeur] comme étant simultanées, en lui attribuant par exemple l'équivalent d'une *carte* du monde dans laquelle l'information concernant la succession et la séquence est synthétisée en un cadre unique. Bien que ce nouveau pas interprétatif soit tentant, nous n'en avons aucune

garantie. À nouveau, les propositions spatiales sérielles ont une forme conditionnelle : si telle expérience a lieu, suivie de telle autre, alors une expérience d'un troisième type interviendra entre elles. Si c'est là la matière de la théorie, comment peut-elle enregistrer l'existence de quoi que ce soit qui a lieu sans être perçu ? (1985 : 287)

Sous la distinction importante d'Evans se dessine la thèse plausible d'après laquelle *la possession et l'utilisation de concepts d'espace simultanée est une condition nécessaire de la conception d'un monde objectif*. Ce sont des concepts d'espace simultané — et non des concepts sériels — qui semblent implicites dans l'idée d'expérience objective. Corrélativement, les concepts sériels ne sont pas véritablement des concepts d'espace — c'est la leçon qu'il faut tirer de l'expérience de pensée de Strawson. Toutefois, si la défense de la thèse kantienne comporte certainement la proposition d'Evans en prémisse, elle reste encore incomplète. On peut s'en convaincre en notant que l'antécédent de la thèse kantienne, à savoir «*p* est objectif», peut être lu de deux façons :

- (i) *p* est conçu comme l'objet (possible ou actuel) d'une expérience perceptive.
- (ii) *p* est conçu comme une entité objective.

Initialement, la thèse kantienne est la thèse d'après laquelle la conception d'expérience objective requiert celle d'objets distribués dans l'espace — lecture (i) de l'antécédent. Dans cette version, il est essentiel que les entités particulières conçues comme objectives soient aussi des entités *perceptibles*. Mais il existe une formulation plus générale de la thèse kantienne, d'après laquelle l'idée d'espace est implicite dans celle d'objectivité — lecture (ii) de l'antécédent. Dans cette dernière formulation, aucune mention n'est faite du mode sous lequel l'objet est connu : par expérience ou par description. (Notons que Strawson, 1959 : 69, et Evans, 1985 : 252, semblent avoir la première lecture à l'esprit.)

En d'autres termes, la version générale de la thèse kantienne ne satisfait pas, même si elle est appliquée exclusivement à l'expérience perceptive, au principe méthodologique énoncé par Strawson (section 10.5). Deux conséquences s'ensuivent immédiatement. Premièrement, la vérité de cette version de la thèse kantienne est indépendante de la possibilité d'une description phénoméniste de l'expérience perceptive. En second lieu, et par voie de conséquence, le rôle joué par l'expérience devient pour le moins marginal. Ainsi, la simple reconnaissance d'une connexion entre les notions d'objectivité et d'espace, dans ce sens faible, est compatible avec un schème conceptuel dans lequel toutes les entités objectives sont imperceptibles et ne peuvent être connues que par description. Dans ce cas, néanmoins, le statut philosophique de cette connexion serait bien précaire.

Dans le paragraphe 10.2, nous avons distingué, avec Dummett, deux étapes de la réduction phénoméniste. La première étape — l'étape sémantique — est la plus importante : elle consiste dans la dérivation des conditions de vérité de tous les énoncés d'un langage naturel donné en termes phénoménistes. La seconde — l'étape épistémologique — contient l'affirmation d'après laquelle les locuteurs de ce langage ont une connaissance tacite (quel que soit le sens exact finalement donné à ce terme) de la thèse réductionniste phénoméniste. Or si l'on concède au phénoméniste la *possibilité* de mener à bien la première étape de sa réduction, on voit mal ce qui l'empêcherait de franchir la seconde.

En d'autres termes, s'il est possible de rendre compte du contenu sémantique des énoncés de l'expérience en termes phénoménistes, il devient difficile d'établir ce qui compte comme la manifestation d'un schème spatial plutôt que phénoméniste. Evans affirme (1985 : 284) que la manifestation de concepts d'espace simultané doit être différente de celle de notions purement sérielles. Il a probablement raison, mais il est néanmoins possible que les différences manifestes soient

finalement dues à la structure de l'expérience plutôt qu'à celle des concepts. Par exemple, la présentation simultanée d'objets dans l'expérience visuelle ne constitue pas forcément la manifestation d'un schème spatial, dont *tous* les termes existent simultanément, que ceux-ci soient perçus ou non. Le phénoménisme peut prendre ici une tournure sceptique, selon laquelle les concepts d'espace que *nous* utilisons, qui sont apparemment des concepts d'espace simultanés, ont en réalité un contenu sériel; sans doute était-ce l'avis de Poincaré, d'après lequel seuls des concepts sériels sont réellement justifiés par notre expérience :

Localiser un objet, cela veut dire simplement se représenter les mouvements qu'il faudrait faire pour l'atteindre; je m'explique; il ne s'agit pas de se représenter les mouvements eux-mêmes dans l'espace, mais uniquement de se représenter les sensations musculaires qui accompagnent ces mouvements et qui ne supposent pas la préexistence de la notion d'espace (1968 : 67).

Evans affirme que nous importons de façon illégitime des concepts d'espace simultanés dans le monde sonore. Mais le phénoméniste pourrait rétorquer ici que la distinction introduite par Evans est incohérente, et son affirmation d'après laquelle seuls des concepts d'espace simultanés donnent un sens à la notion d'objectivité est une pétition de principe contre le phénoménisme.

Il apparaît donc que le véritable désaccord entre le phénoméniste et le défenseur du réalisme spatial se situe au niveau de l'expérience, plutôt qu'à celui des concepts : le phénoméniste prétend contre l'opinion du défenseur du réalisme spatial que la description de notre expérience perceptive ne requiert pas des concepts d'espace simultanés, et donc qu'il est possible de donner des conditions de vérité phénoménistes aux énoncés qui mettent apparemment en jeu de tels concepts.

En conclusion, une défense de la thèse kantienne ne suppose pas seulement une mise en évidence des différences apparentes entre l'univers sonore strawsonien et le monde réel, mais aussi la description des traits de notre *expérience* qui sont à l'origine de nos concepts d'espace, et la démonstration que ces traits sont absents de l'expérience purement auditive introduite originellement par Strawson. Enfin, s'il est impossible de concevoir une expérience purement auditive à moins qu'elle ne comporte des traits spatiaux analogues à ceux de notre expérience, c'est-à-dire des traits qui légitiment des concepts d'espace simultanés, alors la thèse kantienne, dans sa formulation initiale, sera en bonne voie d'être démontrée. En anticipant sur ce qui va suivre, une défense adéquate de la thèse kantienne entraîne également, selon nous, une réinterprétation de son *conséquent*, à savoir «*p* est conçu comme un particulier spatial», qui a deux acceptations distinctes :

- (i) *p* est conçu comme une entité localisée dans l'espace.
- (ii) *p* est conçu comme une entité localisée dans l'espace et perceptible comme telle.

(ii), contrairement à (i), est explicitement une thèse concernant le contenu de l'expérience perceptive. Notre conjecture est alors la suivante : l'idée d'une expérience douée d'un contenu spatial est implicite dans celle d'une expérience objective conçue comme telle. En ce qui concerne l'illustration de Strawson, l'auditeur est en droit de concevoir les sons comme des entités objectives, seulement si ceux-ci lui sont présentés dans l'expérience auditive — c'est-à-dire, à un niveau pré-conceptuel — comme étant spatialement localisés.

#### 10.8. *De la coexistence à l'extension.*

Une première étape de la thèse kantienne consiste en un argument selon lequel un monde exclusivement sonore est nécessairement un espace de coexistences. Nous venons de voir que la notion de coexistence doit avoir un fondement dans

la structure même d'une expérience objective — pour donner un sens à une expérience objective dans un monde sonore, il ne suffit pas d'imaginer un auditeur qui applique des concepts d'espace simultané à son «environnement». À partir de ces deux éléments, il semble possible d'envisager un argument relativement direct contre la possibilité d'un auditeur placé dans un monde *exclusivement* sonore. Si l'expérience de l'auditeur est véritablement objective, elle doit contenir les fondements qui lui permettent de concevoir deux sons qualitativement identiques se déroulant en même temps. À première vue, une façon de rendre compte de cette possibilité au sein de l'expérience est de laisser à l'auditeur la possibilité de se *déplacer* sciemment d'un endroit à l'autre de l'espace, volontairement ou non. Considérez en effet la situation d'un auditeur immobile, qui entend des sons localisés toujours au même «endroit». En entendant un son numériquement déterminé, par exemple un La bémol, cet auditeur n'a certainement pas les ressources conceptuelles nécessaires pour envisager la possibilité que d'autres sons du même type, en l'occurrence d'autres La bémols, se produisent au même moment à des «endroits» différents de son univers. Étant donné les matériaux limités d'une telle expérience, seule une façon de penser élémentaire est justifiée, qui n'admet pas la possibilité d'occurrences distinctes mais simultanées du même universel sonore (cf. Evans, 1982 : 259). Cette façon de penser n'est pas objective au sens qui nous intéresse, puisqu'elle s'expose à une réduction phénoméniste directe. Par contre, si l'auditeur est capable de changer son point de vue perceptif sur le monde sonore, son expérience prend une dimension nouvelle : en particulier, le sujet devient capable d'envisager une «histoire» du monde sonore dans laquelle deux sons distincts mais qualitativement identiques peuvent se produire au même moment à des endroits différents. (Par exemple, l'auditeur peut concevoir son déplacement d'un endroit à l'autre pendant que les sons se produisent.) Or l'auditeur n'a la capacité de changer de point de vue perceptif que s'il possède un corps propre qui n'est pas *lui-même* de nature auditive ou événementielle, puisqu'un

événement, par définition, ne peut pas se déplacer. Puisque le corps propre n'est pas de nature événementielle, c'est une entité étendue dans l'espace.

Bien qu'en définitive, la conclusion de cet argument soit correcte (comme nous le verrons plus bas), il y a un sens où celui-ci ne va pas assez au fond des choses. La seule chose que nous sommes en droit de supposer, c'est que l'auditeur est capable de changer de point de vue perceptif, et non pas qu'il est doté d'un corps étendu dans l'espace. Comment exclure par exemple la possibilité que l'auditeur lui-même se réduise à un « parcours d'expérience », c'est-à-dire à une série de points de vue, certes localisés dans l'espace, mais eux-mêmes sans parties spatiales ? Il est probable que la distinction entre un changement de point de vue perceptif et un déplacement d'un corps percevant dans l'espace ne recouvre aucune différence réelle, c'est-à-dire qu'une ontologie de « points de vue » est dépendante d'une ontologie d'objets étendus dans l'espace, mais l'argument qui vient d'être donné ne le prouve pas encore. (De même, l'argument ne montre pas que l'auditeur ne peut pas savoir qu'il change de point de vue perceptif sur des bases purement auditives, sans faire intervenir l'existence d'une expérience proprioceptive.) Dans ce qui suit, nous décrivons deux stratégies possibles pour essayer de démontrer la nécessité d'attribuer à l'auditeur un corps *étendu* dans l'espace, et pas seulement localisé dans celui-ci. Ces deux stratégies sont indépendantes entre elles, bien que toutes deux exploitent la structure de l'orientation perceptive. La première stratégie est plus spéculative, de sorte que nous ne nous y attarderons pas. Notre effort se concentrera sur la seconde, plus directement prometteuse.

La première stratégie dépend d'une théorie relationnelle de l'orientation (présentée au chapitre 7). Une expérience purement auditive et néanmoins objective est une expérience dont l'objet est *localisé* dans un champ auditif. Or s'il n'y a pas de localisation absolue, mais seulement relative, l'hypothèse

d'une expérience purement auditive et néanmoins objective est étroitement liée à la possibilité d'une audition *simultanée* de deux sons au moins. Pour donner un sens à cette hypothèse, nous devons donc rendre compte de cette possibilité sans admettre que l'auditeur est lui-même localisé simultanément en deux points de l'espace, c'est-à-dire, car nous avons affaire à un *seul* auditeur, sans admettre que le corps de l'auditeur est *étendu* dans l'espace, et donc non purement auditif.

Peut-être l'application de concepts d'espace simultané ne nécessite-t-elle pas l'audition simultanée de deux sons. Supposons par exemple que l'auditeur perçoive les sons localisés à l'endroit *adjacent* à celui qu'il occupe, et qu'il puisse distinguer entre les deux situations suivantes :

- (i) ...Do Ré > Fa Sol La Si...
- (ii) ...Do Ré Mi Fa < La Si...

Les lettres majuscules représentent les sons localisés dans l'univers sonore. Les signes « > » et « < » représentent l'auditeur et son orientation objective dans l'univers sonore. Son expérience auditive en (i) est similaire à son expérience auditive en (ii) : dans les deux cas, il perçoit un Fa. Toutefois, il le perçoit une fois « sur la droite » (pour ainsi dire), une autre fois « sur la gauche » (ou « en haut » et « en bas » si vous préférez). Son expérience auditive est orientée, et nous pouvons même supposer que le sujet est capable de changer son orientation objective. Dans cette situation, l'auditeur doit être en mesure de distinguer un son non perçu « ici », c'est-à-dire, à l'endroit qu'il occupe, d'un son perçu « là-bas ». En d'autres termes, il doit posséder une famille d'expressions spatiales indexicales. Mais il ne semble pas nécessaire de lui attribuer la possibilité d'appliquer un « ici » et un « là-bas » à deux sons *simultanément* perçus. Dans cette hypothèse, la perception auditive serait nécessairement exploratoire, ce qui la rapprocherait de la perception *haptique* telle qu'elle est pratiquée, par exemple, par les aveugles.

Certes, il reste à prouver que la notion de perception à *distance* (même si la distance est minime) est possible dans un monde purement auditif. À ce stade, nous devons ou bien invoquer la notion douteuse d'une action à distance des sons sur l'auditeur, ou bien admettre l'idée que l'information auditive « voyage » dans l'espace. Dans ce dernier cas, l'hypothèse d'un monde purement auditif subit des pressions conceptuelles importantes. La notion de perception à distance suppose d'une manière générale l'existence d'une relation causale entre l'entité perçue et l'auditeur (Grice, 1961; Strawson, 1974. Notez qu'une théorie « causale » de la perception peut être admise même par un philosophe qui nie que l'expérience soit un simple « effet » d'une cause perçue). Or il n'est pas certain que la notion de causalité s'applique à un monde purement auditif.

Le point de départ de la seconde stratégie concerne également la structure de l'orientation. Nous avons vu au paragraphe 7.3 que s'il y a un lien essentiel entre la perception et l'action, celui-ci n'est pas à chercher spécifiquement dans l'orientation du champ perceptif. Par ailleurs, il est probable qu'il existe un lien conceptuel d'interdépendance entre deux capacités cognitives fondamentales : celle de s'identifier soi-même dans la perception et celle d'effectuer des actions (mouvements et/ou déplacements) contrôlées par la perception. Peut-on aller plus loin en affirmant une autre connexion conceptuelle, selon laquelle une expérience perceptive *place le corps du sujet lui-même dans le champ perceptif*? La connexion en question est une des pièces manquantes de notre puzzle conceptuel, au sens où elle nous permettrait de mettre le doigt avec précision sur l'une des sources principales de l'interdépendance entre perception et action. On sait que cette connexion est un des thèmes majeurs de la *Phénoménologie de la perception* de Merleau-Ponty, dont la théorie de la perception est étroitement liée à une théorie de l'expérience du corps propre (la connexion converse se vérifie également pour Merleau-Ponty, qui affirme qu'« une théorie du corps est déjà une théorie de la perception »). Plus récemment, O'Shaughnessy

(1989) a également défendu, dans un travail consacré au sens du toucher, la thèse de la dépendance entre la perception objective du monde sensible et la perception du corps propre.

Examinons en premier lieu une connexion plus générale, entre la notion d'expérience perceptive et celle de *sujet* de cette expérience. Si cette connexion existe, il est difficile, voire impossible, de concevoir une expérience perceptive, c'est-à-dire un point de vue spécifique sur le monde sensible, qui ne place pas l'occupant de ce point de vue dans le champ perceptif lui-même. Corrélativement, la notion d'une ontologie composée de points de vue sans sujets serait éminemment problématique.

Il est notoire que l'existence d'une telle connexion a été défendue par Kant, sous la forme de la thèse selon laquelle l'unité de la conscience est une condition nécessaire de la représentation perceptive d'objets extérieurs. Selon la lecture de cette thèse proposée par Cassam (1989), «des perceptions successives sont conceptualisables comme des perceptions de la même chose à cause de la possibilité de rapporter ces perceptions à un sujet numériquement identique dont le parcours à travers le monde ancre ces perceptions sur un seul objet» (p. 92). Cassam propose une défense possible de cette thèse kantienne. L'idée principale concerne la structure de la «théorie élémentaire de la perception» implicitement utilisée par le sujet pour donner un sens à la succession de ses expériences. Rappelons brièvement que cette théorie, gouvernée par le principe P1, est censée permettre au sujet de former des raisonnements tels que ceux décrits ici par Evans :

Je perçois ceci et cela, ceci et cela a lieu à  $p$ , donc je dois (probablement) être à  $p$ ;

Je perçois ceci et cela, je suis à  $p$ , donc ceci et cela a lieu à  $p$ ;

Je suis à  $p$ , ceci et cela n'a pas lieu à  $p$ , donc je ne peux pas percevoir réellement ceci et cela, même s'il me semble que oui;

J'étais à  $p$  il y a un moment, donc je peux seulement avoir été aussi loin que  $p'$ , et donc je devrais m'attendre à percevoir ceci et cela (1982 : 223).

Ces raisonnements sont possibles, au sens où ils ont une signification déterminée pour le sujet, seulement si le parcours d'expérience du sujet est relativement continu, et s'il y a des restrictions stables, relativement *a priori*, sur les régions de l'espace accessibles au sujet, en un temps donné, à partir de sa position actuelle (Peacocke, 1979). Ce qu'il faut retenir ici avant tout, c'est que de tels raisonnements ne sont possibles que si l'expérience positionne son objet *par rapport* au sujet lui-même. Je ne puis faire intervenir mes expériences perceptives passées pour déterminer ma position dans l'espace et l'identité de l'objet de ma perception actuelle (les deux variables du principe P1) que si ces expériences me donnent les moyens de me localiser par rapport à leur objet. (Laissons de côté une difficulté potentielle : *stricto sensu*, l'argument esquissé par Cassam requiert seulement que le sujet conceptualise ses expériences successives comme les expériences d'un seul sujet, et pas nécessairement comme ses *propres* expériences.)

Même s'il est valide, l'argument esquissé au paragraphe précédent ne nous permet pas d'affirmer une connexion essentielle entre la capacité d'adopter un point de vue perceptif particulier sur le monde sensible, et celle de s'identifier soi-même *dans la perception*. Deux remarques spécifiques sont possibles. Premièrement, la « théorie élémentaire de la perception » utilisée par le sujet doit avoir un fondement dans l'expérience du sujet, conformément au principe méthodologique formulé par Strawson au paragraphe 10.5. En effet, une lecture littérale de la thèse formulée par Cassam semble impliquer que le simple fait de conceptualiser deux expériences distinctes comme étant des expériences d'un seul et même objet devient un *critère*, certes révisable, de l'intentionnalité intrinsèque de ces expériences. Pourtant, il semble plus plausible d'affirmer que

la théorie élémentaire de la perception est «fondée» d'une manière ou d'une autre sur l'intentionnalité de l'expérience, et non pas que l'intentionnalité de l'expérience est dérivée de l'application de la théorie élémentaire. (Notons que ce dernier point est compatible avec l'idée selon laquelle l'expérience ne possède une structure intentionnelle que lorsqu'elle est rapportée au répertoire conceptuel du sujet : «les intuitions sans concepts sont aveugles».)

En second lieu, si l'argument de Cassam requiert que l'expérience fournisse au sujet les moyens de se localiser par rapport à son objet (dans le contexte d'une théorie élémentaire et holiste de la perception), la question de savoir si le sujet lui-même, ou plutôt son corps, est accessible à la perception semble restée ouverte. Certes, le sujet ne peut pas mettre à jour sa théorie de la perception s'il n'a pas les moyens de déceler ses propres déplacements dans l'espace, mais il ne semble pas nécessaire de lui attribuer une expérience kinesthésique au sens plein, qui inclurait la capacité de percevoir des relations spatiales déterminées entre l'objet de son expérience visuelle, auditive et tactile d'un côté, et son corps de l'autre.

### 10.9. *Poincaré.*

L'intentionnalité de la perception est liée chez nous à la présence de structures élémentaires, telles que la différence entre la figure et le fond ou l'arrière-plan. L'objet de la perception visuelle, par exemple, se présente comme une figure qui se détache sur un fond plus ou moins indifférencié. Relativement à la perception objective, il y a une autre capacité qui semble être plus fondamentale encore que la capacité de distinguer la figure du fond. L'hypothèse d'une expérience objective dépourvue d'une structure figure/fond est peut-être envisageable, mais il est beaucoup plus difficile d'attribuer à un sujet une perception *objective* du monde sensible sans lui accorder la capacité de distinguer entre un changement d'état et un changement de position de l'objet perçu. Cette capacité

est probablement à l'œuvre dans toute situation d'expérience concevable. Nous avons déjà vu que nous devons accorder au sujet la capacité de changer de point de vue perceptif, que ce soit compris ou non comme un déplacement au sens strict. Mais supposons qu'un changement de position de l'*objet* perçu n'ait aucune entrée dans son expérience. Si le sujet s'en tient aux matériaux élémentaires de son expérience, la position spatiale devient alors une propriété *essentielle* de l'objet de perception, et le sujet n'a aucun moyen de concevoir deux objets de perception qualitativement similaires existant simultanément. Contrairement à l'hypothèse de départ, l'expérience du sujet n'est pas objective. Pour garantir l'objectivité de l'expérience, il faut faire une place, à l'intérieur de celle-ci, à la distinction entre un changement d'état et un déplacement de l'objet. Toutefois, du point de vue des stimulations sensorielles, les termes de cette distinction se traduisent de la même façon, c'est-à-dire par le passage d'un ensemble de stimulations à un autre. Comment expliquer, d'un point de vue philosophique, cette capacité ? À ce sujet, Henri Poincaré a fait une suggestion intéressante :

S'il y a eu seulement changement de position, nous pouvons restaurer l'ensemble primitif d'impressions en faisant des mouvements qui nous replacent vis-à-vis de l'objet mobile dans la même situation *relative*. Nous *corrigons* ainsi la modification qui s'est produite et nous rétablissons l'état initial par une modification inverse (1968 : 83).

Si nous suivons la suggestion de Poincaré, c'est en faisant intervenir la *volonté* du sujet que nous pouvons rendre compte d'une des structures fondamentales de l'expérience objective. On pourrait objecter que le mouvement compensatoire effectué par le sujet pour « corriger » le cas échéant une modification de l'expérience n'est, d'une manière générale, ni nécessaire ni suffisant pour récupérer l'objet de la perception (cf. Peacocke, 1979). Considérez un objet qui traverse le champ visuel de

droite à gauche. Lorsque cet objet quitte le bord gauche du champ visuel, le sujet peut tourner la tête à gauche pour rester en contact perceptif avec l'objet. Mais ce mouvement compensatoire n'est pas *suffisant* pour récupérer l'objet en question. Celui-ci a pu disparaître derrière un obstacle après avoir quitté le champ visuel. Le mouvement compensatoire n'est pas *nécessaire* non plus, puisque sans lui, l'objet aurait pu inverser son mouvement et se retrouver dans le champ visuel du sujet. Cette objection nous oblige-t-elle à renoncer à l'idée de Poincaré selon laquelle la notion d'action compensatoire joue un rôle crucial dans la constitution d'une expérience objective ? Cette réaction serait prématurée. L'idée de Poincaré est applicable à des situations d'expérience beaucoup moins dynamiques, et même quasi instantanées. Poincaré lui-même donne l'exemple d'un sujet qui suit un objet de l'œil, sans quitter le champ visuel. Mais dès lors que je pose les yeux sur un objet, j'exerce une disposition à compenser ma relation spatiale à l'objet pour anticiper un éventuel changement de position de cet objet dans le champ visuel. Cette disposition est tellement inhérente à la sensibilité perceptive qu'elle est déterminante de son *contenu*. L'exercice de cette disposition est ici une condition nécessaire et suffisante d'une expérience stable et continue. Or l'expérience en tant qu'unité est étendue dans le temps ; la notion d'expérience absolument instantanée est problématique. La suggestion de Poincaré a ceci d'intéressant qu'elle réintroduit la dimension dynamique dans la définition même de la perception objective, par référence à la volonté du sujet. (Notons au passage que le rôle constitutif de la volonté dans la perception n'est pas seulement « génétique », au sens où des mouvements compensatoires « réussis » sont nécessaires au développement des facultés perceptives, mais il est « logique », au sens où l'expérience adulte reste étroitement liée à l'exercice de dispositions compensatoires.)

Si la distinction entre changement d'état et changement de position ne s'explique que par l'intervention d'un sujet agent, la perception objective est dépendante de l'action, et

nous retrouvons un aspect de la connexion que nous cherchions. Il reste néanmoins à savoir si la dépendance entre perception et action passe par la perception du corps du sujet lui-même. C'est la question que nous devons examiner à présent.

Une première remarque est que dans l'exemple de Poincaré, il est crucial que les mouvements compensatoires soient *contrôlés par la perception*. Tout d'abord, c'est parce que les mouvements compensatoires sont guidés par la perception que Poincaré peut affirmer que l'espace est perçu comme étant homogène («tous ses points sont identiques entre eux») et isotrope («toutes les droites qui passent par un même point sont identiques entre elles»). En second lieu, si les mouvements compensatoires étaient indépendants de la perception, ils ne pourraient pas s'ajuster à l'objet de la perception, et la volonté du sujet ne pourrait pas s'exercer; elle ne serait qu'un coup d'épée dans l'eau. Dans la terminologie de Poincaré, un mouvement compensatoire particulier relève d'un «groupe» de mouvements également compensatoires dans une situation donnée (1967: 88). Mais si ce groupe définit également une unité volitive, c'est que chacun de ces mouvements est capable de se manifester pleinement dans la perception. Il n'y a pas d'étape volitive qui ne soit pas présentée dans la perception. La continuité volitive correspond à une continuité perceptive (Dokic, 1992). Or il semble possible d'affirmer que c'est parce que le mouvement est contrôlé par la perception que le corps se constitue non pas seulement comme une pure possibilité d'actions, mais comme un objet à part entière présenté dans la perception.

Cette dernière observation doit être faite avec précaution. À première vue, l'argument de Poincaré montre seulement qu'un point de vue perceptif place une *partie* du corps du sujet dans la perception. Or notre corps comporte plusieurs membres qui peuvent être utilisés plus ou moins indépendamment les uns des autres. Certes, la biomécanique nous apprend que le moindre mouvement mobilise en fait

l'ensemble du corps par un jeu complexe et délicat d'équilibres (cf. Brewer, 1993), mais la question est de savoir si la localisation de l'*ensemble* du corps dans la perception est un aspect essentiel ou contingent du point de vue perceptif.

#### 10.10. *La main détachable.*

Pour aborder cette question, nous pouvons imaginer l'expérience de pensée suivante. Supposons que nous disposions d'une main détachable qui nous permettrait d'explorer non seulement l'environnement immédiat du sujet, notamment son champ visuel, mais également l'espace plus lointain, puisque nous serions capables de détacher notre main du reste de notre corps et de la contrôler à distance. Imaginons par exemple que je me trouve assis à mon bureau, occupé à la lecture d'un livre. Je serais capable de «déplacer» ma main dans la pièce voisine, pour explorer et éventuellement ramener un objet quelconque dans mon bureau. Ce scénario est censé tester l'intelligibilité de points de vue perceptifs autonomes sur le monde sensible, mais qui peuvent néanmoins être occupés par le même sujet en même temps.

Evans envisage les conséquences conceptuelles d'un scénario similaire (1982: 164 sqq.) et affirme l'impossibilité pour le sujet de saisir en même temps deux concepts simples d'«ici» qui désignent des endroits différents; dans notre exemple, l'endroit où se trouve la main détachée et celui où se trouve le reste du corps du sujet. Evans conclut qu'«aucun sujet unique ne peut simultanément percevoir et penser le monde à partir de deux points de vue. (Le monde ne peut pas être *centré* sur deux points de vue différents)» (p. 168). Evans a certainement raison sur ce point. Il est certainement possible d'imaginer que le sujet «zappe» d'un point de vue à l'autre. Toutefois, il est probable que le sujet ne passe pas d'un point de vue centré sur une partie de son corps à un point de vue centré sur une autre partie de son corps, mais oscille entre un point de vue centré sur un corps *entier* et un point de vue centré sur un

*autre* corps. Mais peut-on donner un argument en faveur de cette façon de décrire le scénario de la main détachable ?

À ce stade, Evans semble invoquer l'unité de l'« espace égocentrique » du sujet, elle-même fondée sur l'unité de l'espace comportemental. (Ainsi p. 160 : « Il n'y a qu'un seul espace égocentrique, *parce qu'il n'y a qu'un seul espace comportemental* » ; nos italiques.) Toutefois, la notion d'un espace comportemental unifié reste à définir (voir section 7.3). Supposons qu'il y ait des répertoires comportementaux spécifiquement associés à la vue, par exemple, des mouvements de la tête et des yeux, et des répertoires comportementaux spécifiquement associés au toucher, par exemple des mouvements de la main. Dans une telle situation, comment différencier le cas de la main détachable d'une situation normale dans laquelle le sujet explore par le toucher un objet qui ne se trouve pas dans son champ visuel ? L'unité *réelle* de l'espace comportemental, c'est-à-dire le simple fait que les répertoires visuels et tactiles s'exercent dans le même espace réel, ne suffit pas à expliquer la différence en question.

Manifestement, le premier critère qui doit être invoqué n'est pas l'unité de l'espace comportemental, mais le caractère synesthésique ou non synesthésique de l'expérience du sujet. Dans la situation normale, l'expérience du sujet présente les objets du toucher comme ayant des relations spatiales déterminées avec son corps et, *via* le corps du sujet, avec les objets du champ visuel. La main détachable, en revanche, est censée fournir au sujet une expérience consciente spatialement indépendante des objets du champ visuel. Or il semble que ne nous puissions imaginer une telle situation que si nous réintroduisons subrepticement des relations synesthésiques entre les éléments du champ tactile révélé par la main détachable et les éléments des autres champs sensoriels, dont le champ visuel. En d'autres termes, nous devons supposer une expérience dans laquelle les objets touchés par la main détachable sont perçus comme étant orientés *relativement* aux objets de la

vision, même si l'expérience ne nous fournit aucune information déterminée sur la distance entre ces objets. Sans cette supposition, l'expérience de pensée de la main détachable devient une spéculation douteuse. Bien que ce point soit relativement indépendant de la distinction entre le relationalisme et l'absolutisme présentée dans le chapitre 7 (il pourrait seulement présenter une difficulté pour la thèse spécifique selon laquelle l'orientation est amodale), il est possible de préciser davantage le critère synesthésique par référence à l'hypothèse relationnaliste. En imaginant un sujet qui adopte simultanément le point de vue de son expérience visuelle et celui de sa main détachée, nous devons imaginer une expérience tactile qui ne s'expose *pas* à une inversion globale des directions du champ tactile (où toutes les relations spatiales entre les objets du toucher sont préservées); en d'autres termes, nous ne devons pas supposer que l'expérience tactile fournie par la main détachée possède un haut, un bas, une gauche et une droite. Si nous imaginons l'expérience tactile orientée, alors elle est orientée relativement à un contexte sensible plus large, de sorte qu'elle ne constitue plus un point de vue autonome sur la réalité, contrairement à l'hypothèse de départ. On voit donc qu'avec cette restriction, il devient très difficile de concevoir deux points de vue perceptifs, et donc conscients, adoptés simultanément par un seul sujet.

Bien entendu, la question du fondement d'une expérience synesthésique reste ouverte, et il est possible que la capacité de déplacer son corps *tout entier* soit pertinente dans son ensemble (c'est l'avis de Poincaré lui-même), mais nous venons de voir que l'expérience de pensée de la main détachable ne peut pas être directement exploitée en vue de prouver l'intelligibilité de plusieurs points de vue perceptifs, autonomes et néanmoins occupés par un seul sujet. Par conséquent, l'argument de Poincaré correctement interprété peut être considéré comme démontrant, s'il est valide, la nécessité que l'expérience perceptive consciente place le corps tout entier du sujet, et pas seulement une de ses parties, dans le champ perceptif.

En résumé, si l'argument de Poincaré est valide, Merleau-Ponty et O'Shaughnessy ont raison d'affirmer que la constitution d'un objet de perception et la constitution du corps propre ne sont pas deux moments séparables du développement de l'expérience. Notons que la perception du corps est prise en charge, pour nous, par l'expérience kinesthésique, qui possède des particularités remarquables par opposition aux autres «sens» (pour une étude du sens kinesthésique, cf. par exemple D. Armstrong, 1962). Mais des expériences psychologiques récentes (Cole, 1992) semblent indiquer que l'expérience kinesthésique n'est pas nécessaire à la perception du corps propre. Des patients presque entièrement dépourvus de sens kinesthésique sont néanmoins capables de guider certains de leurs mouvements par la vision. Cette possibilité d'aveuglement kinesthésique n'implique pas, comme l'écrit Cassam (1993 : 117), que l'on puisse se passer de la présence perceptive du corps en principe (sinon en pratique!), mais que la constitution du corps comme objet de perception n'est pas forcément une constitution kinesthésique, comme chez une personne normale, et peut en principe prendre des formes différentes.

Certes, les remarques restent schématiques, et mériteraient des développements ultérieurs, mais elles indiquent, selon nous, que la structure corps propre/objet perçu est un élément essentiel de la perception objective, plus fondamentale encore que la structure figure/fond. Notez que nous n'avons pas suivi le même chemin que d'autres auteurs (dont O'Shaughnessy) qui fondent la perception objective sur le sens du toucher, puis le sens du toucher sur la perception du corps. Si nous avons raison, la connexion entre perception objective et perception du corps peut être directement établie, sans faire intervenir le sens spécifique du toucher. Le sens du toucher, en tant que sens distinct du sens kinesthésique, semble logé à la même enseigne que les autres sens eu égard à la connexion qui nous intéresse.

### 10.11. Wittgenstein.

Considérons pour terminer une objection plus générale à la possibilité d'un schème phénoméniste. Pears (1987-1988 : 332) attribue à Wittgenstein la thèse selon laquelle le phénoménisme classique «intellectualise» les relations entre nos stimulations sensorielles et les réactions comportementales qui peuvent en résulter. En réalité, nos concepts de qualités sensibles viennent naturellement se greffer sur un réseau préconceptuel de connexions entre la perception et le comportement.

L'erreur intellectualiste consiste alors à ignorer cette connexion en supposant que nos concepts de qualités sensibles tirent leur origine d'une expérience purement réceptive, conçue indépendamment de ses relations avec le comportement.

Certes, l'exemple de Wittgenstein le plus cité n'est pas celui d'une qualité sensible, mais plutôt celui d'une qualité corporelle : la douleur. Même dans ce cas, toutefois, Wittgenstein rejette l'approche «intellectualiste» : notre concept de douleur ne saurait venir s'intercaler entre la douleur et son expression naturelle, puisque ce sont là les termes de relations préconceptuelles qui conditionnent la possibilité même d'une expérience de douleur. De plus, les relations préconceptuelles sous-jacentes déterminent le type d'«hypothèses» intrinsèquement associées aux sensations perceptives ou corporelles. Par exemple, l'hypothèse liée à la douleur ressentie par un sujet, comme le souligne Pears, concerne l'existence perçue d'un préjudice corporel local chez le sujet.

Ainsi, même si les qualités corporelles sont, en un certain sens, les propriétés d'une expérience, elles déterminent intrinsèquement une série d'hypothèses sur l'état physique du sujet. En conséquence, il devient difficile de décrire une expérience de douleur au moyen d'un vocabulaire purement *phénoménal*. En effet, le phénoméniste classique doit faire face à un dilemme. Ou bien sa description internaliste s'applique correctement à

l'expérience, mais retient implicitement les hypothèses impures, ou bien il prétend les ignorer mais se prive du même coup d'une description correcte de la sensation de douleur. Les sensations corporelles ne survivent pas à un exil direct du macrocosme au microcosme.

Les hypothèses attachées aux qualités sensibles concernent généralement le monde extérieur plutôt que le corps du sujet. Certes, les qualités sensibles se rangent bien selon une dimension de variation dont les pôles comprennent respectivement les qualités dites « premières » et celles dites « secondes ». Seulement, la variable qui définit cette dimension ne concerne ni le caractère dispositionnel ni la subjectivité des qualités sensibles; elle a trait à la richesse des connexions préconceptionnelles entre la perception et le comportement. Comme le fait remarquer Pears, la structure préconceptionnelle sur laquelle viennent se greffer nos concepts de qualités sensibles est la plus élaborée dans le cas de la perception de l'espace. Cette complexité est déterminée par la richesse des manifestations comportementales directement liées à la perception des qualités spatiales. Nous aurions ici une confirmation de la thèse (chapitre 7) selon laquelle chaque région du champ perceptif ne se comprend qu'en rapport d'identité avec une région du champ comportemental.

L'attribution d'une expérience perceptive véhicule inévitablement l'hypothèse selon laquelle le sujet de l'expérience est un *agent* dans un monde spatial. À la question, « Que reste-t-il des qualités spatiales si on en retranche les hypothèses qui y sont attachées? », comme à la question de Wittgenstein (dans un tout autre contexte), « Que reste-t-il dans mon esprit, lorsque je lève mon bras, si on en retranche le fait que mon bras se lève? », il faut donner la même réponse : « rien ».

Compte tenu des relations étroites entre la perception et l'action, l'intentionnalité de l'expérience ne peut pas être expliquée en termes purement phénoménistes, c'est-à-dire en ne

prenant en considération que les relations temporelles entre des expériences perceptives particulières. Si, *per impossibile*, l'expérience n'avait aucune signification spatiale, la seule façon de concevoir la distinction entre l'expérience et son objet ferait valoir, au mieux, la possibilité d'attribuer à celui-ci une disposition d'apparaître d'une certaine manière. Mais cette distinction n'aurait aucun fondement dans cette « expérience ». Par contre, étant donné la signification spatiale de l'expérience, le sujet a en outre la possibilité d'attribuer à l'objet de son expérience la disposition d'être le terme d'un comportement relationnel. Le cercle de l'expérience est brisé; certains de ses objets ont une valeur pratique — distincte de leur valeur sensible.

Ainsi, ce serait (au moins) dans le lien entre perception et action qu'il faut chercher le fondement, conformément au principe méthodologique de Strawson (paragraphe 10.5), de la distinction entre un ordre temporel subjectif — celui de l'expérience — et un ordre temporel objectif — celui sur lequel on agit. Cette distinction suppose à son tour la coexistence simultanée du sujet et de l'objet de son expérience. Or si la simultanéité ne peut s'entendre qu'en termes spatiaux, il est difficile d'imaginer un champ d'actions qui ne soit pas en même temps un champ spatial. Inversement, l'hypothèse d'un champ perceptif non lié à l'action s'expose aux effets réducteurs d'une description phénoméniste, puisqu'il devient malaisé, dans ce cas, de légitimer la conception des qualités sensibles comme des propriétés objectives présentées dans l'expérience plutôt que comme des propriétés de l'expérience subjective. On trouverait ici le point de départ d'une explication plausible du solipsisme dans lequel l'auditeur strawsonien s'est enfermé : le trait pertinent qui nous distingue de l'auditeur concerne le lien interne entre notre champ perceptif et nos dispositions comportementales, par opposition à son « expérience » purement réceptive.

La faiblesse principale de l'argument anti-phénoméniste de Wittgenstein, tel qu'il est reconstruit par Pears, est sans doute qu'il invite à une reformulation plus sophistiquée de la thèse phénoméniste, qui admet la dépendance entre perception et action. Par exemple, nous avons vu (section 10.3) que Heymans fait jouer à la volonté un rôle crucial dans la réduction phénoméniste. Mais l'argument général de Wittgenstein peut certainement être combiné aux remarques spécifiques des paragraphes précédents, qui concernent la nécessité de placer un corps *étendu* à l'origine du point de vue perceptif, dans le contexte d'une stratégie anti-phénoméniste globale.